

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

Etaient Présents, 49 titulaires, 7 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, , Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
	Guy BONPAS-BERNET	à	Jean-Claude COSTE
	Sandrine HIRSCHINGER	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Michel ADAM
	David CORBIN	à	Aracéli TECHNIQUE
	André LABARTHE	à	Maïté POTIN
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE

<u>Suppléants</u> :	Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
	Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Yves OLYMPIE	suppléant de	Elisabeth MEDARD
	Pierre MIQUEU-LAHORGUE	suppléant de	Claude LACOUR
	Annie REBOLLE	suppléante de	Jean-Michel IDOPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Marie Annie FOURNIER	Suppléante de	Dominique LAGRAVE

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE, Gérard LEPRETRE (excusé), Rosine CARDON (excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, (excusé)



TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

Mme BALLIHAUT précise que depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCPOVHB est compétente pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur les territoires des vallées d'Aspe, de Barétous et de Josbaig.

Les TAP sont déclarés en Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) dans le respect des enfants et des valeurs portées par chaque Projet Educatif Territorial (PEDT). La collectivité souhaite ainsi garantir la sécurité physique et morale des enfants mais aussi la qualité éducative des activités proposées.

Dans ce cadre, la collectivité fera appel à des intervenants extérieurs pour assurer certaines de ces animations prévues tout au long de l'année scolaire et avec lesquels des conventions seront signées pour préciser les conditions d'interventions (cadre règlementaire, détail des activités, lieux, locaux et moyens mis à disposition, tarification, responsabilité, évaluation, durée....).

Il est précisé que la gestion des activités périscolaires est assurée par le service Enfance Jeunesse Éducation de la CCPOVHB.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

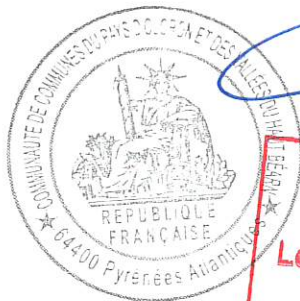
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer des conventions avec les prestataires appelés à intervenir dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 juillet 2017

Suivent les signatures

Affiché le 25/07/17

Le Président



Daniel LACRAMPE

